

## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport ESG 2025 et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2025, le rapport d'activité et le rapport ESG 2025 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme ci-dessous :

Désignation	Montant
Résultat net de l'exercice	51 585 742,00
Résultat reporté	3 970,00
<b>Résultat distribuable :</b>	<b>51 589 712,00</b>
Dividendes de 1 Dinars/action	30 000 000,00
Prélèvement Fonds social (3% du résultat net)	1 547 572,26
Autres réserves	20 040 000,00
<b>Report à nouveau 2024</b>	<b>2 139,74</b>

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la distribution du dividende de 1 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du .....

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 24 mars 2026, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de **cent quarante mille (140.000) dinars bruts** et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2026.

L'Assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

### SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 24 mars 2026, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale **de trente mille (30 000) dinars bruts pour l'exercice 2026**, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....

### SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Siham EL MACHTANI (Administratrice représente les petits porteurs marocains)
- Lobna Feki (Administratrice Indépendante)
- Société Parenin

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2028, les administrateurs suivants :

- .....
- .....
- .....

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
• Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2026
• La société COMAR	31 décembre 2026
• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2026
• La société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2026
• Mohamed Anouar Ben Ammar	31 décembre 2026
• Mohamed LARBI (Administrateur représentant les actionnaires minoritaires tunisiens)	31 décembre 2026
• La société Tunisie Leasing et Factoring	31 décembre 2027
• La société Partner Investment (SPI)	31 décembre 2027
• Sonia HARROUCH MEHRI (Administratrice indépendante)	31 décembre 2027
• .....	31 décembre 2028
• .....	31 décembre 2028
• .....	31 décembre 2028

### HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à .....